

PC 11-3 . Attestation de conformité Installation d'Assainissement Non Collectif

Demande de
Permis de
Construire

Rénovation et Extension
du **Refuge de La Lavey**

Demandeur : **FFCAM**
Fédération Française des Clubs
Alpins et de Montagne

Localisation : alt. 1 797m
Saint-Christophe-en-Oisans
Parc National des Ecrins

date : **07.06.2024**
indice : **1** format : **A4**
échelle :

Atelier 17c architectes
19, rue de la Cleyat - 38530 Barraux
04.76.45.27.84 - atelier17c.pb@orange.fr



Syndicat d'Assainissement des Communes
de l'Oisans et de la Basse Romanche

FFCAM
Monsieur Le Président Nicolas RAYNAUD
24 Avenue de la Laumière
75 019 PARIS

Bourg d'Oisans, le 23/05/2024

Dossier suivi par :

Quentin BONNARD (SACO-SPANC)
q.bonnard@ccoisans.fr

Objet : SPANC – Commune de Saint-Christophe-en-Oisans - Avis sur projet de réhabilitation de l'assainissement du Refuge de la Lavey

Réf : BM/FM/APS/QB n° 186

Monsieur,

À la suite de la transmission des éléments d'étude de conception de la filière d'assainissement non collectif (référence ASS202204-1057), situé :

COMMUNE : SAINT-CHRISTOPHE-EN-OISANS
ADRESSE : La Lavey

Nous vous informons que, sur la base des renseignements fournis, le projet reçoit un avis **FAVORABLE** sous respect des conditions suivantes :

Mise en place de 4 toilettes sèches réparties comme suit :

- Deux toilettes à séparation mécanique (système Ecodomeo proposé) pour le public
- Deux toilettes sèches à séparation simple (1 pour les gardiens et 1 pour les bergers)

Les Eaux Ménagères seront prétraitées par un bag dégraisseur d'une capacité de 100 L.

Les Eaux ménagères prétraitées seront ensuite collectées avec les urines des différentes toilettes pour être dirigées vers le système de traitement suivant :

Système de traitement par filtre planté correspondant à un dimensionnement de 12,5 Equivalents Habitants (deux filtres d'une surface de 7,5 m² chacun soit un total de 15 m²). Les filtres seront alimentés de manière alternative chaque semaine (manipulation des vannes du système de répartition à réaliser de manière hebdomadaire).

Le rejet des eaux traitées s'effectuera au niveau du rejet actuel du refuge situé en aval du refuge (ruisseau de la Muande).

L'installation devra être contrôlée à tranchée ouverte par nos services. Merci de nous tenir informés en amont de la réalisation des travaux.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président
Bernard MICHEL

